

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 1

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE 2020 PAR L'ASSOCIATION LES AMIES CRÉATIVES :

Rapporteur : M. Didier DUVAL

RAPPEL IMPORTANT : Tout membre du conseil municipal ayant également la qualité de membre du bureau (ou conseil d'administration quand il en existe un) d'une association ne doit pas prendre part au vote en ce qui concerne la subvention destinée à cette même association.

Merci aux membres du conseil municipal de bien vouloir faire connaître leur appartenance au bureau (ou conseil d'administration) de l'association ci-dessous.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020, à l'article 6574,

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 23 juin 2020,

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020,

Considérant que la subvention à l'association Les Amies Créatives n'avait pas été votée au 1^{er} juillet 2020,

Vu les renseignements complémentaires demandés à l'association Les Amies créatives,

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 100€ à l'association Les Amies Créatives au titre de l'année 2020.

Vote : adopté à la majorité (Mme VATINEL, présidente de l'association ne prend pas part au vote, mais vote pour concernant le pouvoir de Mme CANARD).

Fait à Duclair, le 16 octobre 2020,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 2

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

**FINANCES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE A LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA METROPOLE ROUEN-NORMANDIE :**

Rapporteur : M. Claude PETIT

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Métropole Rouen-Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La Métropole Rouen-Normandie détermine le nombre de représentants par conseil municipal siégeant à la commission en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, celles de plus de 10 000 habitants disposent de 2 représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1609 nonies C,

Considérant que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLETC de la Métropole Rouen-Normandie,

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

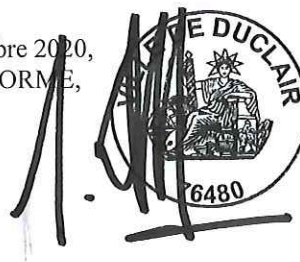
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Désigner membre titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Madame Véronique FERMÉ.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 16 octobre 2020,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 3

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

FINANCES – VENTE DE VEHICULES (REEVALUATION DU RENAULT TRAFIC AVEC CAISSE ISOTHERME ET VENTE DE L'IVECO) :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

La ville est propriétaire d'un véhicule utilitaire diesel Renault Trafic avec caisse isotherme (27 000 km avec une première mise en circulation datée au 21 décembre 2011) et d'un véhicule utilitaire IVECO avec benne (95 000 km avec une première mise en circulation datée au 27 août 2003).

La Ville de Duclair n'ayant plus l'utilité de ces véhicules souhaite les vendre.

Par délibération du 8 mars 2019, il avait été décidé de vendre le Renault, sa valeur de vente est à réévaluer.

Vu la délibération du conseil municipal du 8 mars 2019,

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

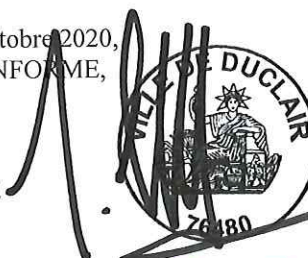
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le principe de vendre le véhicule utilitaire diesel Renault Trafic avec caisse isotherme,
- Décide de vendre ce véhicule entre 10 000 € et 14 000 € nets vendeur,
- Adopte le principe de vendre le véhicule utilitaire IVECO avec benne,
- Décide de vendre ce véhicule entre 10 000 € et 12 000 € nets vendeur,
- Décide que si un prix est proposé pour l'achat des 2 véhicules, le prix est encore négociable (prix plancher) jusqu'à 9 000 € pour le Renault et 8 000 € pour l'IVECO,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 16 octobre 2020,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 4

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

RESSOURCES HUMAINES– RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION 2020/2024 AVEC LE CENTRE DE GESTION 76 CONCERNANT LES MISSIONS OPTIONNELLES :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire) ...

Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et exerce d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Cette convention est conclue pour une période de quatre ans.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive *(équipe pluridisciplinaire composée de médecins de prévention, d'infirmières, d'un psychologue du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie

- ou toute autre mission proposée par le Centre de Gestion

**La mission de Médecine Préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux. Cette convention a été établie pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25,

Vu la fin de la convention en 2020 avec le Centre de Gestion 76 concernant les missions optionnelles,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour 2020/2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer cette convention, ses éventuels avenants ultérieurs et tous documents afférents,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer les actes subséquents (formulaires de demande de mission, devis...),
- Dit que les dépenses correspondantes sont imputées sur les comptes correspondant à l'objet de la mission sur le budget de la ville.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair le 16 octobre 2020
POUR EXTENSION CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 5

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – PROJET DE MISE EN VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE AS N° 14, AU N° 630, RUE DE VERDUN :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

La ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AS n° 14, située au n°630, rue de Verdun, pour une contenance de 666 m². Sur cette parcelle se trouve une maison à usage d'habitation avec locataires.

La Ville de Duclair souhaite vendre ce bien. Ce dernier a une surface de 128 m² habitable à laquelle il faut ajouter un garage. Cette construction des années 30 en pierres meulières et briques et toiture en ardoise, sur 3 niveaux se compose au rez-de-chaussée d'une entrée carrelée avec placards, salle-salon, cellier, cuisine aménagée et WC (carrelage au sol), au 1^{er} étage de 3 chambres, salle de bain avec lavabo, baignoire et WC (sols PVC) et au 2^{ème} étage (accès par la salle de bain), d'une pièce traversante.

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,
Vu l'avis de la commission municipale urbanisme, bâtiments, sécurité, environnement et voirie du 18 septembre 2020,
Vu l'avis n° 2017-222V1103, délivré par France Domaine en date du 8 septembre 2020,
Vu les avis d'agents immobiliers de Duclair,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le principe de vendre la maison située au n° 630, rue de Verdun, ayant une surface de 128 m² habitable à laquelle il faut ajouter un garage. Ce bien sera vendu avec une surface de terrain de 666 m².
- Décide de vendre ce bien immobilier au prix le plus disant net vendeur, le prix plancher conformément aux indications de l'avis délivré par France Domaine en date du 8 septembre 2020 étant de 120 000€ (avec une marge de négociation de + ou - 10%),

- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Annexe : Avis France Domaine.

Vote : adopté à la majorité (5 votes contre : M. Lukas *BLANPAIN*, M. Serge *CADINOT*, Mme Sylvie *VATINEL*, M. David *FONTAINE*, Mme Claire *CANARD* par procuration à Mme Sylvie *VATINEL*).

Fait à Duclair, le 16 octobre 2020,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean DELALANDRE





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de Seine-Maritime

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse 21, quai Jean Moulin
76037 Rouen Cedex

téléphone : 02 32 18 91 17

mél. : drfip76.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sylvie BREHARD

téléphone : 02 32 18 93 86

courriel : sylvie.brehard@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : /

Réf Lido : 2020-76222V1103

le 08/09/2020

La Directrice à

VILLE DE DUCLAIR

RAPPORT D'ÉVALUATION AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Maison d'habitation

Adresse du bien :

630 rue de Verdun - DUCLAIR

Valeur vénale :

120 000 €



1 – SERVICE CONSULTANT

Service : Ville de DUCLAIR

Affaire suivie par Philippe BOITEUX

2 – DATE

de consultation : 27/08/2020
de réception : 27/08/2020
de visite : 02/09/2020
de dossier en état : 02/09/2020

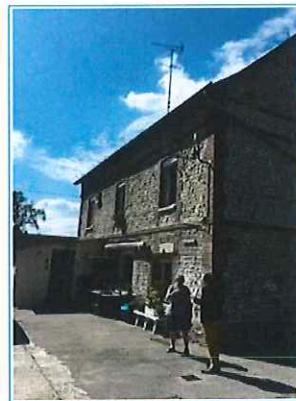
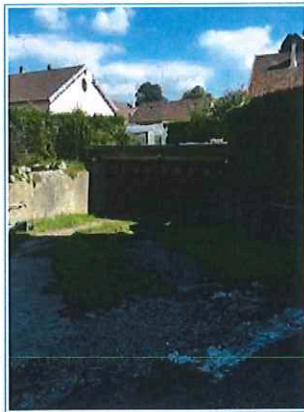
3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession par la Ville d'une maison d'habitation.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Sur la parcelle AS 14 d'une superficie de 666 m², construction des années 30 en pierres meulières et briques et toiture en ardoises, sur 3 niveaux se composant de :

- jardin clos avec portail et portillon métallique, double garage enterré ; entrée principale par l'arrière du jardin, terrasse cimentée ;



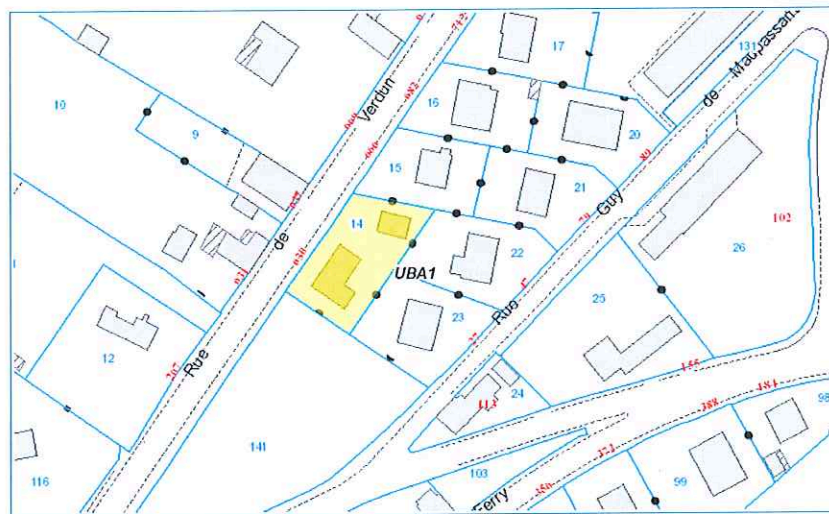
- Au rez de chaussée : par un ajout de construction, entrée carrelée avec placards, salle-salon, cellier, cuisine aménagée et wc ; carrelage au sol ;
- Au 1^{er} étage : 3 chambres, salle de bain avec lavabo, baignoire et wc ; sols PVC ;
- Au 2^{ème} étage : accès par la salle de bain, pièce traversante avec 2 velux au plancher très abîmé.
Etat d'entretien et équipements : fenêtres PVC et volets électriques, chauffage gaz, électricité hors normes, problème d'humidité et d'isolation, toiture non isolée.
Mauvais état d'entretien, nécessitant de gros travaux d'aménagement.
SH : 128 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété de la Ville, louée à M. et Mme Patrick DENOYER par un bail du 11/08/2017 ; dernier loyer mensuel de 311,99 €.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Zone UBA1 du PLUI : correspondant à la zone urbaine mixte à dominante d'habitat individuel dense et moyennement dense au sein de laquelle les formes urbaines existantes limitent les possibilités d'évolution du tissu. Les règles proposées permettent une densification du bâti par des extensions, des surélévations et par des opérations de renouvellement. Cette zone a également pour vocation d'accueillir des équipements, des services et des commerces de proximité (dans la limite de 500 m² de surface de plancher), compatibles avec la fonction d'habiter. La zone UBA1 est localisée dans les cœurs d'agglomération, les espaces urbains, et les pôles de vie. Sont classés en zone UBA1, principalement les tissus composés de formes urbaines denses présentant une diversité de formes architecturales et urbaines : habitat ouvrier, habitat dense avec des parcelles lanierées, les cités jardins et les lotissements denses.



7 – DATE DE RÉFÉRENCE

/

8 – DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

Méthode par comparaison : qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

9 – ÉTUDE DE MARCHÉ

L'étude de marché a porté sur les ventes de maisons anciennes, sur DUCLAIR, d'une SH entre 100 et 150 m² :

Ref. Cadastres	Adresse	Date mutation	Année construct.	Surface terrain	SH	Prix total	Prix/m ² SH
222//AW/48//	363 SAINT PAUL	17/01/2020	1890	178 m ²	108 m ²	90 000 €	833,33 €
222//AM/33//203//	441 CHE DES MONTS	15/12/2017	1870	802 m ²	130 m ²	166 000 €	1 276,92 €
222//AO/172//70//	869 RUE DE VERDUN	24/01/2017	1800	712 m ²	100 m ²	130 000 €	1 300,00 €
222//AV/263//	5055 RUE PAVEE	14/06/2016	1850	105 m ²	108 m ²	120 000 €	1 111,11 €
222//AV/7//	18 AV DU PRESIDENT COTY	20/04/2016	1800	318 m ²	110 m ²	130 000 €	1 181,82 €
222//AV/168//	468 AV ANATOLE FRANCE	05/08/2015	1865	101 m ²	133 m ²	90 000 €	676,69 €
222//AV/332//	88 RUE DE VERDUN	27/04/2015	1967	243 m ²	114 m ²	120 000 €	1 052,63 €
222//AS/9//	637 RUE DE VERDUN	31/03/2014	1800	511 m ²	116 m ²	157 000 €	1 353,45 €

Soit un prix moyen de 1 091 €/m² SH.

10 – ÉLÉMENTS PARTICULIERS À RETENIR POUR L'ESTIMATION

Situation en entrée de Ville.

11 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Compte-tenu de l'étude de marché ci-dessus et de l'état d'entretien très médiocre de la maison, celle-ci est estimée sur la base de 1 000 €/m² SH à une valeur vénale arrondie de **120 000 €** avec marge d'appréciation de 10 %.

12 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité de l'avis est fixée à

☒ 12 mois

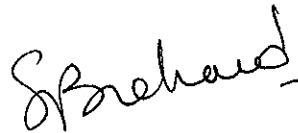
☐ 18 mois

13 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

P/LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
et par délégation



Sylvie BREHARD
Inspecteur des Finances Publiques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 6

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

FINANCES – VENTE DU BATIMENT AVEC UNE PARTIE DE TERRAIN SITUE RUE JULES FERRY :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

La ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AS n° 110, située au n°283, rue Jules Ferry. Sur cette parcelle se trouve un bâtiment à usage de garage.

La Ville de Duclair souhaite vendre ce bien. Ce dernier a une surface de 40 m². Il sera vendu avec une partie de terrain d'une contenance de 79 m² environ.

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

Vu l'avis de la commission municipale urbanisme, bâtiments, sécurité, environnement et voirie du 18 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le principe de vendre le bâtiment à usage de garage situé au n° 283, rue Jules Ferry, ayant une surface de 40 m². Ce bien sera vendu avec une surface de terrain de 79 m²,
- Décide de vendre ce bien immobilier au prix de 20 000 € nets vendeur, avec une marge de négociation,
- Décide que les frais de division seront à la charge de l'acheteur,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents,
- Décide qu'à défaut de vente, le bâtiment pourra être démoli.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 16 octobre 2020,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 7**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ – DÉSIGNATION DE 2 CONTRIBUABLES
SUSCEPTIBLES DE DEVENIR MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS
DIRECTS :**

Rapporteur : M. Médéric FIQUET

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est institué une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers et donne un avis en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers. Son rôle est consultatif.

Le renouvellement des membres du Conseil de la Métropole Rouen-Normandie implique de proposer une nouvelle liste de commissaire susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Elle est composée de 11 membres :

- Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un Vice-Président délégué) ;
- 10 Commissaires.

Le deuxième alinéa de l'article 1650 A du Code Général des Impôts dispose que les commissaires ainsi que leur suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 du code Général des Impôts disposent que les personnes proposées doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- Avoir 18 ans révolu,
- Jouir de leurs droits civils,

- Être familiarisées avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1609 nonies C, 1650 et 1650 A,

Considérant que la Loi prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Métropole Rouen-Normandie doit créer une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Considérant qu'il convient de dresser une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A,

Considérant que conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste doit être établie sur proposition des communes membres de l'EPCI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Désigner les personnes qualifiées suivantes pour siéger en tant que commissaire titulaire et suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Métropole Rouen-Normandie :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Monsieur Jean-Pierre RIGAUDIER	Madame Sandrine BARBULÉE

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 16 octobre 2020
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 12 OCTOBRE 2020 – N° 8

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SPL CINÉSEINE :**

Rapporteur : Mme Annie LELOUP

La Ville de Duclair fait partie de la Société Publique Locale (SPL) CinéSeine. Par délibération en date du 1^{er} juillet 2020, Madame Annie Leloup a été désignée administrateur (représentant au Conseil d'Administration) de la SPL CinéSeine. Afin d'être en conformité avec l'article 14 des statuts de la SPL CinéSeine, il importe de désigner en plus d'un administrateur un représentant du conseil municipal à l'Assemblée Générale de la SPL Ciné Seine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Société Publique Locale CinéSeine, et notamment son article 14,
Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Désigner M. Jean DELALANDRE comme représentant à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale CinéSeine.

Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, Mme Claire CANARD par procuration à Mme Sylvie VATINEL).

Fait à Duclair, le 16 octobre 2020,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean DELALANDRE

